

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/147

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 21

SÉANCE EN DATE DU 24 OCTOBRE 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 21 : REMISE DES PRIX DES MAISONS FLEURIES

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Madame Brigitte JANTZEN, adjointe au maire chargée de la commission du commerce, du tourisme et de l'événementiel, qui précise que la canicule a affecté cet été la qualité du fleurissement,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'agriculture,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- d'organiser la cérémonie de remise des prix des maisons fleuries au titre de l'année 2019, le 22 novembre 2019 à 19h00,
- de remettre à chaque participant un présent d'encouragement,
- de prendre en charge tous les frais annexes liés à l'organisation de la réception,
- de prendre acte que les crédits suffisants sont prévus au budget principal 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 29 octobre 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 29 octobre 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT